Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260204-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 29/01/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

N° d'ordre : 20260204

Objet : Budget Cuisine Centrale : vote de crédits par anticipation

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 4 février à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. BOUTRON Romain
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
Mme JOUET Chrystelle
M. LE MAITRE François
Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie

Secrétaire de Séance :
M. RAULT Patrick

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les crédits par anticipation au budget 2026 peuvent être votés avant le vote du budget primitif 2026 afin de permettre de lancer les dossiers et ce en référence à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire rappelle que le budget 2025 présente 86.870 € de crédits au chapitre 21 et que les crédits pouvant être votés par anticipation sont de 21.717,50 €, soit 25 % des crédits inscrits au chapitre 21 au budget 2025 cuisine centrale.

Mme le Maire sollicite l'assemblée pour inscrire et voter les crédits par anticipation au compte 2188 du budget Cuisine Centrale nécessaire pour l'achat de matériel pour la cuisine centrale à hauteur de 5.000 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 21	Pouvoir : 2	Total : 23
Voix pour : 23	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la cuisine centrale de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce avant l'adoption du budget 2026, en l'occurrence la somme de 5.000 € pour l'achat de matériel de cuisine et informatique.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260204-DE

Article 2 : Vote par anticipation sur le budget 2026 du Budget de la Cuisine Centrale les crédits nécessaires au paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 5.000 € en vue de l'acquisition de matériel pour la cuisine centrale dont l'imputation budgétaire est au chapitre 21.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
Mme Chantal NEVO	**M. Patrick RAULT**